

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Date de publication : | 2019-09-25 | |
| Révisé : | 2019-09-27 | |
| Titre abrégé : | Élimination du Régime enregistré d'épargne-études (REEE) | |
| Description : | L'élimination du REEE suppose l'élimination graduelle de deux mesures complémentaires : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien. L'élimination du programme touchera les nouveaux demandeurs à compter de septembre 2020. Tous les participants actuels ne recevront plus de la SCEE, mais pourront continuer de reporter leurs impôts jusqu'à la fermeture du compte d'épargne. | |
| Ligne(s) d'exploitation : | Rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et paiements de transfert | |
| Sources des données : | <u>Variable</u> | <u>Source</u> |
| | Coûts administratifs | Comptes publics https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/9c4bcc95-bd73-4476-b86f-03553d489a45 Rapport sur les résultats ministériels-RRM (diverses années) |
| | Subvention canadienne pour l'épargne-études et Bon d'études canadien | Examen statistique annuel du Programme canadien pour l'épargne-études 2017 et https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset?portal_type=dataset&q=cesp |
| Estimation et méthode de projection : | On s'est servi de données provenant des Comptes publics ainsi que du Rapport sur les résultats ministériels (RRM) pour estimer les coûts administratifs relatifs au REEE. En particulier, on s'est fondé sur les coûts d'exploitation provenant des Comptes publics et des équivalents temps plein (ETP) provenant du RMM pour attribuer les coûts relatifs au REEE, que l'on a ajustés pour tenir compte des augmentations salariales futures. On s'est servi des tendances historiques des dépenses de subvention pour projeter les économies potentielles qu'entraînerait l'élimination du programme. On a calculé la dépense fiscale en faisant la différence entre les recettes fiscales cédées en raison de la non-imposition du revenu d'investissement gagné sur les actifs des REEE, et l'impôt payé sur les retraits des REEE. On a appliqué un taux d'imposition marginal de 29 % sur le revenu d'investissement | |

des cotisants pour refléter les pénalités de retrait s'y rapportant, et un taux marginal de 15 % sur les retraits des bénéficiaires. On s'est basé sur l'historique des cotisations et des montants des retraits pour générer un profil d'investissement illustrant au mieux les valeurs actuelles des actifs des REEE.

On n'a pas intégré de modifications de comportement à l'évaluation des coûts et on a supposé que le profil des économies en coûts administratifs était plutôt lent au début.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. Selon la période d'élimination progressive du REEE, il se pourrait que les économies en coûts administratifs ne correspondent pas à ce qui a été projeté. Il existe aussi de l'incertitude quant aux changements potentiels de comportement en matière d'épargne.

Coûts de la mesure proposée

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût total | - | -665 | -1 392 | -1 478 | -1 554 | -1 632 | -1 711 | -1 792 | -1 874 | -1 958 |

Renseignements supplémentaires

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coûts administratifs | - | - | -11 | -22 | -22 | -23 | -23 | -24 | -24 | -25 |
| Subventions (SCEE, BEC) | - | -643 | -1 336 | -1 386 | -1 436 | -1 486 | -1 535 | -1 585 | -1 635 | -1 685 |
| Dépense fiscale | - | -22 | -45 | -70 | -96 | -123 | -152 | -183 | -215 | -248 |

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent. On suppose que le programme entre en vigueur en 2020.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.